

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE
FACULTÉ DES SCIENCES

UNIVERSITÄT FREIBURG SCHWEIZ
MATHEMATISCH-NATURWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT

Plan d'études pour la passerelle



Préalable ou Complément au Master en sciences du sport

« option enseignement »

**à l'adresse des étudiant-es ayant acquis les 90 ECTS
des branches complémentaires BCo-60 et BCo + 30**

Accepté par la Faculté des Sciences le 30 mai 2011

1 Programme d'études de préalable ou du complément au Master en sciences du sport, option enseignement

L'objectif du programme de *Préalable au Master* (PreMSc) ou *Complément du Master* (ComplMSc) est de permettre aux titulaires d'un Bachelor et ayant acquis les 90 crédits ECTS en sciences du sport correspondant aux 2 branches complémentaires BCo-60 et BCo+30 l'accès aux études de *MSc en sciences du sport « option enseignement »* à l'Université de Fribourg. L'étudiant-e peut suivre ce programme avant de commencer le MSc (PreMSc) ou en parallèle au MSc (ComplMSc). Dans ce dernier cas, il acquerra en priorité les crédits ECTS du Complément.

Ce programme de 20 ECTS comporte 13 ECTS de formation scientifique et 7 ECTS de formation pratique-méthodologique. Le PreMSc peut être accompli parallèlement au programme additionnel en sport BCo+30.

Tous les étudiant-es du PreMSc/ComplMSc doivent prendre contact avec le conseiller aux études en sciences du sport, afin de s'assurer que le choix des branches pratique-méthodologique soit cohérent.

Pour les candidat-es au *MSc en sciences du sport « option enseignement »* ayant acquis une formation en sport dans une autre Haute Ecole, un programme personnel sera établi par la Faculté des sciences.

1.1 Unités d'enseignement du PreMSc/ComplMSc

[Version 2011, paquets de validation : CMSc-SP.0004 ou PMSc-SP.0005]

Code	Unité d'enseignement	semestre	h. tot.	ECTS
Formation scientifique				
SP.0702	Séminaire : théorie de l'apprentissage et contrôle moteur I	SP	28	3
SP.0712	Séminaire : théorie des principes d'entraînement I	SP	28	3
SP.0790	Méthodes quantitatives de recherche, cours de base	SA	28	4
SP.0791	Théorie : préparation au travail scientifique	SA	28	3
Formation pratique – méthodologique				
Les unités d'enseignement sont à choisir dans le tableau de synthèse du plan d'études du <i>BSc en sciences du sport et de la motricité, orientation enseignement</i> , § 2.4.1				7
				20

1.2 Contenu des UE du PreMSc/ComplMSc

1.2.1 Formation scientifique

- Le *Séminaire : théorie des principes d'entraînement I* (SP.0712) aborde les notions de bases des paramètres de la performance en vue d'une application générale dans l'entraînement personnalisé.
- Le *Séminaire : théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I* (SP.0702) traite principalement de situations mettant en évidence les conduites-types des individus face à des tâches motrices nouvelles, comportant des facteurs influençant l'apprentissage moteur.
- Les *Méthodes quantitatives de recherche, cours de base* (SP.0790) permettent à l'étudiant de se familiariser avec les outils de la statistique fréquentielle univariée, bivariée et inférentielle afin qu'il puisse recueillir des données, les traiter et les interpréter dans son propre contexte professionnel.

- Le cours *Théorie : préparation au travail scientifique* (SP.0791) a pour but de fournir à l'étudiant-e les connaissances et les outils nécessaires à la rédaction d'articles scientifiques et celle de travail.

1.2.2 Formation pratique – méthodologique

Les cours avec travaux pratiques portent sur l'étude et la pratique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par la pratique des activités physiques et sportives ;
- l'analyse des habiletés motrices par l'utilisation de concepts, de modèles d'analyse, l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle propre à chaque activité physique et sportive (cf. le Plan d'études du BSc en sciences du sport et de la motricité, orientation E) ;
- la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité régissant la pratique des sports étudiés ;

Pour chaque UE, un descriptif détaillé est disponible sur la base de données GestEns.

1.3 Examens de PreMSc/ComplMSc et validation

Les études de ce PreMSc sont régies par le **Règlement du 2 février 2004 pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science** de la Faculté des Sciences.

Le programme de PreMSc constitue un « paquet de validation » au sens de ce règlement. La validation des 20 crédits ECTS du paquet de validation doit être obtenue pour l'inscription définitive dans la filière d'études *MSc en sciences du sport « option enseignement »*.

Le programme de ComplMSc constitue un « paquet de validation » au sens de ce règlement. La validation des 20 crédits ECTS du paquet de validation doit être faite avant d'obtenir le *MSc en sciences du sport « option enseignement »*.

1.4 Évaluation des unités d'enseignement

L'évaluation des cours et des cours avec travaux pratiques se fait par des épreuves orales, écrites ou pratiques dont la durée est fixée dans l'annexe « Modalités d'évaluation des UE des sciences du sport ».

L'admission aux épreuves de chaque unité est conditionnée par des critères fixés et remis aux étudiants au début du cours (*voir Directives concernant la participation aux cours de la formation pratique - méthodologique*).

Les unités d'enseignement de la formation pratique - méthodologique font l'objet :

- d'épreuves pratiques portant sur des capacités motrices ou compétences sportives (une note partielle A sera attribuée).
- d'une épreuve écrite de 60 minutes portant sur la connaissance des outils d'analyse des habiletés motrices, des règlements ou des prescriptions de sécurité ; (une note partielle B sera attribuée).

La note finale est calculée selon la formule : $(4A + B)/5$

1.5 Conditions d'accès au PreMSc/ComplMSc

L'accès aux études de *PreMSc en sciences du sport* à l'Université de Fribourg est accordé aux détenteurs ou détentrices d'un bachelor bidisciplinaire, comprenant la branche complémentaire

en sciences du sport et de la motricité BCo-Sport60 et suivant ou ayant suivi le programme de la BCo+30 en sport. Ces deux branches complémentaires sont reconnus comme 2^{ème} branche d'enseignement pour l'obtention d'un diplôme d'aptitudes à l'enseignement au secondaire II (DAES II).

L'accès aux études de *ComplMSc en sciences du sport* à l'Université de Fribourg est accordé aux détenteurs ou détentrices d'un bachelor bidisciplinaire, comprenant la branche complémentaire en sciences du sport et de la motricité BCo-Sport60 et ayant suivi avec succès le programme de la BCo+30 en sport.